

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 39 (1981)

Heft: 2

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Fluctuations conjoncturelles et politiques stabilisatrices Le cas de la construction en Suisse¹

Par cette recherche mathématique dont la nature, selon l'auteur, est purement théorique, on se propose d'apporter quelque lumière sur plusieurs problèmes précis. En premier lieu, il importe de dégager les maillons de la chaîne causale qui relie au secteur de la construction une impulsion initiale se manifestant à l'extérieur de l'économie suisse. Ce secteur présente un caractère typiquement domestique ; il demeure étranger aussi bien aux importations qu'aux exportations. Il devrait donc n'être pas sensible ou ne réagir que beaucoup plus faiblement que d'autres aux fluctuations conjoncturelles dans le reste du monde. Or, c'est le contraire qui se produit. Des années 60 jusqu'au milieu de la décennie suivante, les poussées inflationnistes mondiales provoquèrent en Suisse des hausses de prix plus marquées dans la construction qu'ailleurs. Lors du retournement de conjoncture de 1974, ce secteur fut frappé plus fortement que tout autre. Il s'agit donc d'expliquer, à l'aide de modèles mathématiques, un enchaînement qui permette d'établir une vérité somme toute assez simple, à savoir que lorsque les clients d'un secteur économique sont en difficultés, les commandes qu'ils passent se font plus rares.

L'auteur ne s'en tient cependant pas là. Il étend son analyse théorique à la sensibilité de la conjoncture d'une petite économie ouverte, celle de la Suisse, aux fluctuations conjoncturelles du monde extérieur. Une telle recherche devrait permettre de se prononcer sur la portée et les limites des mesures que peuvent engager nos Autorités en vue de stabiliser la conjoncture. Les vingt dernières années se prêtent particulièrement bien à une étude de ce genre. Treize années de cours de change fixe, sept de cours flexible constituent un champ d'observation très riche qui permet d'intéressantes comparaisons.

M. Sallin consacre un chapitre spécial à la recherche de l'efficacité de la politique conjoncturelle et aux impulsions intérieures qu'elle déclenche. Après examen des aspects méthodologiques du problème, on aborde l'action sur la monnaie, beaucoup plus limitée en période de change fixe que dans un régime de change flexible. La politique de marché ouvert n'a pu être pratiquée à cette époque par la BNS qui ne disposait pas de la masse de titres nécessaires. Avec les changes fixes, les interventions sur les réserves obligatoires ou sur le marché n'exercent sur la conjoncture qu'une influence temporaire. Il en va très différemment dans l'autre régime de change. On passe ensuite à la politique budgétaire, instrument non intégré, imparfaitement maîtrisable de surcroît, et qui se présente plutôt comme une pluralité de souhaits. L'accroissement des dépenses publiques est financé soit par l'emprunt, soit par l'impôt, et les deux cas sont examinés. Selon l'auteur, les connaissances indispensables pour assurer le succès de la politique budgétaire devraient être tellement fines qu'il ne serait pas réaliste de supposer qu'elles sont généralement acquises. De là son scepticisme quant au résultat d'une telle méthode qui suppose connus du gouvernement aussi bien le comportement précis des agents que la répartition des dépenses engendrées par le revenu marginal en produits domestiques et en produits étrangers.

La politique commerciale, qui recouvre l'ensemble des mesures tendant à modifier les flux d'importations ou d'exportations, est de nos jours singulièrement limitée, ne serait-ce qu'en vertu des accords conclus dans le cadre du GATT. Il s'agit de modifier soit la valeur des échanges (droits de douane), soit leur quantité (contingentement). Dans les deux cas, mais en particulier dans le premier, les effets sur la balance courante sont incertains car ils dépendent d'un grand nombre de paramètres de comportement. L'action sur le cours du change, lorsque celui-ci est flexible, se traduit nécessairement par une modification souvent sensible de la masse monétaire. On se souviendra longtemps encore des événements de l'automne 1978. Selon M. Sallin, le flottement impur réduit l'ampleur des fluctuations à court terme des taux de change mais ne parvient pas à ce résultat à moyen terme. A force de réfléchir à la question, on finit par conclure que les changes ne peuvent être stables à moyen terme qu'à la condition de rétablir un système de quasi-parité fixe, ce qui ne constitue peut-être pas en soi une découverte très originale.

Le lecteur appréciera notamment les définitions proposées par l'auteur au sujet de vocables couramment utilisés mais dont la signification est rarement précisée. Ainsi en est-il de la conjoncture, de l'objectif que poursuit la politique conjoncturelle et de l'équilibre économique dont la réalité est aujourd'hui si largement contestée en même temps que la conception mécaniciste de l'économie. Semblable équilibre est caractérisé par cette situation dans laquelle «tout pourrait continuer de la même manière», alors qu'on s'aperçoit que «tout change constamment». On ne manquera pas non plus d'être intéressé par le scepticisme dont M. Sallin fait preuve et qui se manifeste sous la forme d'interrogations. Par exemple: «La réalité est souvent si paradoxale et si déroutante qu'on en vient à se demander si elle n'est pas, en dernier ressort, gouvernée par des principes fondamentalement instables». Ou encore: «Ne serait-il pas illusoire d'avancer des certitudes, fussent-elles théoriques, à l'égard d'un objet essentiellement incertain?» Ce doute systématique n'épargne pas la politique conjoncturelle: «Il est même permis de se demander si les maux conjoncturels d'origine extérieure se dissipent en raison des vertus attachées aux actions autoritaires ou plutôt parce que leur source finit par se tarir».

FRANÇOIS SCHALLER

La commercialisation du bétail et de la viande²

Ce que l'introduction appelle un «guide» pour étudiants et hommes d'affaires est en fait un excellent manuel d'économie commerciale. Son sujet est précis: le commerce de la viande dans les pays en voie de développement, mais essentiel, à la fois parce que la dépense de viande y grandit à la mesure de leur croissance et parce que le progrès de la production animale s'inscrit prioritairement dans les programmes de développement rural. La justification de cette priorité est donnée p. 4: «Une part importante de la production animale des pays en développement provient de régions dans lesquelles les autres emplois possibles des ressources de main-d'œuvre et de terre sont extrêmement limités».

L'ouvrage a l'intérêt de concentrer l'enseignement de multiples disciplines: l'analyse économique (formation du prix de la viande), la politique économique (ce que l'Etat peut faire pour une meilleure commercialisation), l'économie d'entreprise (étude de faisabilité

pour la construction d'un abattoir), la technologie (comment transporter le bétail et le manutentionner), la sociologie rurale (influence des habitudes alimentaires sur la demande de viande), la géographie économique (quels sont les pays exportateurs).

Le commerce de la viande pose des problèmes particuliers dans tous les pays. Chez nous, le boucher est souvent soupçonné d'exploiter à la fois l'éleveur et le consommateur. Dans les pays en développement, les difficultés sont bien plus grandes. Là comme ailleurs la dépense pour la viande est «somptuaire», donc soumise à des comportements plus ou moins rationnels. Mais notre niveau de vie, notre hygiène, notre instruction écartent des difficultés matérielles, permettent des économies d'échelle, diversifient les marchés: «A Rome, la porchetta est achetée au supermarché ou sur un étal tenu par la famille qui a élevé la bête». Rien de tel dans les pays pauvres. C'est pourquoi les conseils que donne le guide sont toujours conditionnels. Par exemple, dans bien des pays d'Afrique, il vaudrait mieux vendre les bovins plus tôt, dès qu'ils ont atteint l'âge adulte, mais le bétail doit être tout à fait adulte pour supporter la fatigue du voyage à pied, depuis la ferme jusqu'à un marché situé parfois à plusieurs centaines de kilomètres. Quand à le déplacer en camion, cela suppose qu'il y a une route carrossable.

Les circuits de commercialisation dépendent de l'état général du développement économique, avant tout. Les pays qui sont au début de leur développement élèvent le bétail généralement sur des zones très vastes et selon des modes très divers. Leurs consommateurs sont d'autre part dispersés. Alors le seul point de contrôle est l'abattoir. Là, les pouvoirs publics — la municipalité ou l'Etat — peuvent intervenir pour l'hygiène et l'honnêteté des transactions. Une partie importante de l'ouvrage est consacrée à la localisation, au financement, aux règles juridiques, à la construction même de l'abattoir. Des plans, des photographies éclairent le lecteur. C'est l'habitude de la collection FAO. Elle donne de l'agrément à une lecture constamment enrichissante, qui illustre le rôle que peut jouer la FAO pour aider au développement des pays pauvres.

JEAN VALARCHÉ

La protection des droits des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur³

Sous les auspices du Centre d'études juridiques européennes de Genève et de l'Institut für europäisches und internationales Wirtschafts- und Sozialrecht de Saint-Gall, M. Louis Dallèves, professeur à l'Université de Genève, et M. Martin Ammann, licencié ès sciences économiques et licencié en droit, présentent une «étude comparative pour une assurance-insolvabilité».

Ce travail se situe à la croisée, en quelque sorte, de deux mouvements indépendants l'un de l'autre. On sait, d'une part, que la Commission des Communautés européennes se préoccupe, depuis plusieurs années déjà, d'un rapprochement des législations des Etats membres relatives à la protection des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur. L'ouvrage sous revue consacre un chapitre important aux systèmes allemand et français en la matière, ainsi qu'à la proposition de directive de la CEE (du 13 avril 1978) sur le même objet.

Mais, d'autre part, la législation suisse sur l'assurance-chômage est aussi en pleine mutation : le régime transitoire mis en place en 1977 devra faire place, en 1982 au plus tard, à une loi fédérale qui instituera, selon toute probabilité, un régime définitif d'assurance-chômage obligatoire pour tous les salariés.

Dans cette optique, l'étude de MM. Dallèves et Ammann constitue une contribution intéressante au problème de la protection des droits pécuniaires des travailleurs dont l'employeur est devenu insolvable. Divers aménagements sont concevables en matière de procédure d'exécution forcée : c'est ainsi que les priviléges dont bénéficient aujourd'hui déjà les créances nées de contrats de travail pourraient être renforcés ou que les procédures de faillite et de saisie pourraient être améliorées.

Pour sa part, le projet de loi fédérale sur l'assurance-chômage comprend une innovation de taille, sous la forme d'une indemnité en cas d'insolvabilité de l'employeur, à la charge de l'assurance-chômage. MM. Dallèves et Ammann vont plus loin en présentant ce qui serait une véritable assurance-insolvabilité. Ce n'est pas le lieu d'analyser ici les aspects techniques et juridiques d'une telle institution. Il se justifie en revanche d'évoquer d'autres aspects, que les auteurs de l'étude ne dissimulent pas : l'affaiblissement du sens des responsabilités, chez les travailleurs comme chez les employeurs ; le renforcement des droits d'une catégorie de créanciers — certes digne de protection —, les salariés, alors que d'autres sont relativement mal protégés : les petits artisans et commerçants par exemple ; l'accroissement supplémentaire des charges sociales, enfin, ne saurait être ignoré, comme le montrent les exemples français et allemand.

Dans leurs conclusions, les auteurs ne prennent pas parti : leur but n'était pas de répondre à toutes les questions, mais de fournir — données statistiques incluses — les éléments propres à se forger une opinion personnelle.

BERNARD VIRET

Le droit du travail et de la sécurité sociale⁴

Nous avons déjà présenté dans cette revue (numéro d'août 1979, pp. 188 à 190) le tome II (en deux volumes) des travaux du neuvième congrès mondial de la Société internationale de droit du travail et de la sécurité sociale, qui a eu lieu à Munich en septembre 1978. Ce tome II contenait les 67 rapports nationaux, provenant de 25 pays, préparés sur trois thèmes de délibérations.

Le tome I, qui paraît maintenant, comprend d'une part les rapports généraux rédigés à partir des rapports nationaux, d'autre part la relation du congrès proprement dit (discours prononcés lors des réunions d'ouverture et de clôture, discussions sur les thèmes proposés aux participants) ; il s'y ajoute quelques rapports nationaux qui n'avaient pas pu être pris en considération au moment de l'impression du tome II, ainsi que la relation d'une journée de travail organisée en marge du congrès de Munich par la Société autrichienne du droit du travail et de droit social, à Salzbourg.

Il n'est guère possible de résumer ici les quelque six cents pages de ce tome I. Aussi nous bornerons-nous à rappeler les thème du congrès et les qualités des rapporteurs généraux :

Le premier thème était celui de l'arbitrage et du rôle des tribunaux du travail, en d'autres termes : l'administration de la justice en droit du travail ; le rapporteur général en a été le Prof. Benjamin Aaron, de l'Université de Californie, Los Angeles. La publication est réalisée en langues anglaise et allemande.

La situation des travailleurs en cas de maladie constituait le deuxième thème ; le rapport général, publié en allemand et en anglais, est l'œuvre du Prof. Detlev Zöllner, directeur du bureau de Bonn de l'OIT.

Quant au troisième thème, la codification du droit du travail, le rapporteur général en a été le Prof. Waclaw Szubert, directeur de l'Institut du travail et des affaires sociales, de Varsovie. La publication est en langues française et allemande.

On peut encore noter que, dans le cadre du congrès de Munich, un rapport a été présenté sur une table ronde de l'OIT relative au rôle du droit du travail dans les pays en voie de développement. Le tome I relate les interventions auxquelles ce sujet a donné lieu. Et mentionnons pour clore une communication du Prof. Georg Wannagat, président du Bundessozialgericht de la République fédérale d'Allemagne, sur l'utilisation de l'informatique dans la juridiction sociale.

BERNARD VIRET

Un million d'agriculteurs à temps partiel?⁵

Le nouveau livre d'Henri de Fancy joint, comme les précédents, la politique à l'analyse. Non seulement il décrit et explique l'activité de ce million d'agriculteurs français pour qui l'agriculture est le second métier — par le revenu obtenu, par le temps passé —, mais il énonce les problèmes que pose leur double activité et les solutions que les pouvoirs publics peuvent leur apporter. Comme d'habitude également les problèmes sont traités dans leur contexte le plus large, ce qui conduit l'auteur bien loin des lieux communs. Ainsi, pour juger si l'avenir multipliera ou réduira le nombre des agriculteurs à temps partiel, H. de Fancy remarque : «Une nouvelle pédagogie, apprenant de nouvelles formes d'expression et de collaboration, ne pourrait-elle pas diminuer l'attrait pour la double activité?» (p. 55).

Une telle réflexion indique que l'objet d'étude est saisi au niveau de l'idéologie comme de l'économie. La double activité provient tantôt d'une contrainte matérielle et tantôt d'un choix délibéré. Elle produit des conséquences d'ordre économique et d'ordre social. Le revenu de l'agriculteur en dépend, mais aussi l'effectif de la population rurale, et le comportement les uns envers les autres de ceux qui vivent à la campagne. Le problème central, déclare H. de Fancy, c'est la concurrence entre ceux qui sont principalement agriculteurs et ceux qui le sont accessoirement. Concurrence dans l'occupation du sol. Concurrence dans l'octroi des crédits. Elles n'excluent d'ailleurs pas certaines complémentarités. Elles soulignent en réalité l'une des contradictions de nos sociétés. Nos contemporains cherchent à déployer une initiative qui brident les conditions du travail moderne. Ils profitent d'un pluralisme qui permet l'étendue de nos ressources et l'effort de l'Etat pour donner à chacun sa chance. Mais le même Etat, pour répondre aux exigences accrues de ses nombreux ressortissants, veut uniformiser leurs besoins, réglementer leurs travaux, les ranger dans des cases bien définies. L'un des meilleurs chapitres du livre s'intitule : «La

difficile insertion des doubles actifs dans le cadre administratif français». En fait, la difficulté est universelle. L'homme nouveau plonge dans un monde d'occasions, s'y retrouve plus ou moins, et l'Etat hésite à intervenir, ne voulant ni jouer au Terre-Neuve ni se faire accuser d'indifférence. C'est encore compliqué par les soucis corporatifs de nos contemporains.

Toutes ces remarques s'appuient sur une documentation aussi précise que possible. Les agriculteurs à temps partiel sont de condition différente : le retraité en est, tout comme le superactif. Les «polyactifs» sont difficiles à cerner. L'exploitant agricole qui répare ses bâtiments, qui tient les comptes du syndicat, qui travaille occasionnellement chez un voisin, sont-ils à compter comme doubles actifs ? La proportion du revenu tirée de chaque activité fait la différence, mais est-elle bien connue ? C'est pourquoi le titre de l'ouvrage comporte un point d'interrogation. Mais les données pour connaître le phénomène sont très nombreuses. De multiples tableaux indiquent des corrélations entre la dimension de l'exploitation, le statut social du travailleur... et l'exercice de deux activités.

La liste des métiers d'appoint, les textes législatifs sur la double activité, tout est en place pour nous donner une idée juste de l'un des modes d'existence les plus représentatifs de notre temps.

JEAN VALARCHÉ

Mathématiques appliquées à l'économie et exercices⁶

Depuis de nombreuses années, il semble admis qu'une maîtrise des mathématiques ne peut nuire aux étudiants en sciences économiques. De ce fait, nous assistons à l'apparition d'un grand nombre d'ouvrages destinés à compléter la formation des économistes en mathématiques.

Les deux ouvrages de Jacqueline Fourastié sont destinés à des étudiants possédant relativement peu de connaissances «de base» en mathématiques. En effet, selon l'auteur, l'ouvrage est conçu pour les élèves du Conservatoire national des arts et métiers en France. Il est de ce fait destiné essentiellement à des adultes ne suivant pas, pour une raison ou pour une autre, des cours à l'Université.

Le contenu des deux ouvrages semble être bien adapté à l'objectif de l'auteur. Le cours contient des développements intéressants sur des notions de mathématiques de base tels que la théorie des ensembles, les fonctions numériques et les graphes. En outre, un chapitre est consacré à la présentation de quelques éléments du calcul des probabilités. A cette présentation de techniques mathématiques, s'ajoutent trois chapitres plus particulièrement orientés vers des applications économiques. En effet, l'auteur consacre un chapitre à l'algèbre linéaire et à la programmation linéaire dans une présentation orientée vers un public d'économistes. Les notions essentielles de mathématiques financières, ainsi que les agrégats et les indices permettant de résumer des grandeurs économiques, sont également exposés par l'auteur.

Le second ouvrage présente une série d'exercices. Les solutions sont données à la fin du livre. Au début de chaque chapitre on trouve un résumé de la partie du cours à laquelle se rapportent les exercices proposés.

Les divers chapitres du cours et des exercices sont dans l'ensemble écrits de façon claire et il semble bien que les étudiants pour qui ces deux ouvrages sont conçus en tireront grand profit.

Malgré l'existence de parties excellentes, on ne peut s'empêcher d'émettre quelques critiques à l'égard de ces ouvrages. Tout d'abord, l'auteur ne développe pas le chapitre se rapportant aux propriétés des «nombres-indices», son contenu étant assez mince par rapport aux autres chapitres. Cela est d'autant plus étonnant que l'auteur a publié de nombreux travaux sur cette question. En outre, les notions présentées dans certains chapitres sont insuffisantes. C'est notamment le cas du chapitre sur les notions de probabilité. De plus, certaines «techniques de base», par exemple les éléments de calcul intégral, ne figurent pas dans ces ouvrages.

Enfin, malgré les qualités pédagogiques de l'auteur, il convient de rappeler que ces ouvrages sont destinés à des étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre des études avancées en économie. Les étudiants qui sont inscrits dans les Facultés de sciences économiques ont besoin de beaucoup plus de mathématiques «de base» que celles qui sont présentées par J. Fourastié. Mais c'est certainement trop demander à des ouvrages d'initiation dont la réussite même pourrait conduire le lecteur à être plus exigeant encore.

ALBERTO HOLLY

¹ Gérard Sallin: «*Fluctuations conjoncturelles et politiques stabilisatrices; le cas de la construction en Suisse*»; Collection des thèses de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève; Edit. Peter Lang, Berne, 1979 (399 p.).

² FAO: «*La commercialisation de la viande*», Organisation des Nations Unies pour l'alimentation, Rome, 1979, 2^e éd.

³ L. Dallèves & M. Ammann: «*La protection des droits des travailleurs en cas de non-solvabilité de leur employeur*», Rapport n° 8 du Centre d'études juridiques européennes, 6, Cours des Bastions, 1205 Genève, 1980, 67 pages. Fr. 10.—.

⁴ 9. Internationaler Kongress, Internationale Gesellschaft für das Recht der Arbeit und der sozialen Sicherheit. ISBN 3-8005-6394-0. Verlagsgesellschaft Recht und Wirtschaft mbH, D — 6900 Heidelberg.

⁵ H. de Farcy: «*Un million d'agriculteurs à temps partiel?*», Ed. du Centurion, Paris, 1979.

⁶ Jacqueline Fourastié: «*Mathématiques appliquées à l'économie et exercices*», E. Dunod, Paris, 1979.